



Honoraires abusifs avocate

Par rika, le 18/04/2015 à 16:09

Bonjour,

Déçue par une avocate qui ne m'a pas donné satisfaction après quatre consultations et m'a envoyé un projet de requête non demandé, pour une éventuelle séparation, ne sachant pas à cette époque ce que j'allais faire avec mon mari.

De février 2014 à juillet 2014, j'ai consulté 4 fois cette avocate qui m'a paru incompétente ; pour ne citer que cet exemple, propriétaire d'un bien immobilier avec mon mari, celle-ci a prétendu que je ne pouvais divorcer tant que ce bien ne serait vendu, ce qui m'a surprise ...

à savoir, j'ai réglé à chaque consultation par chèque, dont la première en espèce.

Sentant que je serais mal défendue par cette avocate, j'ai donc pris la décision d'en changer. Ma nouvelle avocate a confirmé mes doutes et cela m'a permis de commencer la procédure de divorce.

Hors, aujourd'hui, cette première avocate me réclame la somme de 792,00 Euros pour la rédaction de la requête [s]non demandée de ma part[/s], et ne m'a envoyé que 2 factures dont seulement une de réglée c'est à dire la dernière de 80,00 Euros et la première de 100,00 Euros à régler, [s]ce qui est faux[/s] !

Après deux lettres de sa part, j'ai saisi le Batonnier de ma circonscription afin de lui informer mon désaccord.

Celle-ci lui a envoyé les photocopies des brouillons de nos consultations et le projet de requête [s]non signé de ma part[/s].

Je dois d'ici 3 jours répondre au Batonnier et souhaiterai quelques conseils à ce propos.

Merci de votre aide,

Rika